



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022-12

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 11
pouvoirs : 7
votants : 18**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Direction du Conservatoire, à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 25 février 2022.

PRESENTS :

*Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Marine CENSI, Dominique GOMBERT, Florence PHILIPPE, Christine PRESNE, Emilie SAULES-LE BARS,
Monsieur Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL.*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Joseph DONORE
Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL
Monsieur Eric CANTOURNET à Monsieur Yves MAZARS
Madame Graziella PIERINI à Monsieur Joseph DONORE
Madame Gisèle RIGAL à Madame SAULES-LE BARS
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Monsieur Yves MAZARS
Madame Régine TAUSSAT à Mme Dominique GOMBERT*

Absents excusés :

*Mesdames Monique ALIES, Sylvie BOUCHAUD, Geneviève CAMBON, Corinne COMPAN,
Gulistan DINCEL, Francine LAFON, Nathalie PUEL, Karine ORCEL,
Messieurs Claude ASSIER, Arnaud COMBET, Jean VALADIER.*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Taux de promotion 2021
Avancement de grade**

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 25 février 2022,
Considérant les rapports adressés le 25 février 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-17,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence
et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49,
Considérant les effectifs du syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du comité technique réuni le 17 février 2022,

Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

-s'accorde pour statuer sur les taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2022 et l'année 2023,

-autorise la mise en œuvre en 2022 des promotions accordables au titre de l'année 2021,

- approuve pour les années pré-citées les taux de promotion maximums suivants :

Avancement de grade vers :	Taux de promotion des agents remplissant les conditions
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	15%
Professeur Territorial d'Enseignement Artistique hors classe	15%

Sens des votes :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Dominique GOMBERT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Taux de promotion 2021 Avancement de grade

.....
Date de décision: 03/03/2022

Date de réception de l'accusé 09/03/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220303_12

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20220303-20220303_12-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib_12_Tx_Promotion_2021.pdf (99_DE-012-251200986-20220303-20220303_12-DE-1-1_1.pdf)